

11. Emploi des femmes dans l'administration centrale

De nombreux pays membres de l'OCDE ont mis en place des mesures destinées à développer la représentation féminine dans les effectifs publics, en particulier au niveau des cadres dirigeants, afin d'augmenter l'égalité, la diversité et la population active.

Les données montrent une augmentation constante de l'emploi des femmes dans l'administration centrale entre 1995 et 2005. Alors que les femmes représentent entre 40 % et 50 % de la population active dans la plupart des pays membres de l'OCDE, leur participation dans les effectifs de l'administration centrale varie beaucoup plus selon les pays, d'à peine plus de 10 % en Turquie à 70 % en Pologne. Dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles, les femmes sont mieux représentées dans les effectifs de l'administration centrale que dans l'ensemble de la population active. Les femmes sont cependant relativement sous-représentées dans les effectifs de l'administration centrale en Suisse, en Allemagne, au Japon et en Turquie, où elles représentent moins d'un tiers des effectifs totaux. Ceci peut être dû aux attributions variables des administrations centrales dans ces pays, qui peuvent influencer sur le type d'emplois disponibles. Par exemple, en Allemagne, une grande partie des employés de l'administration centrale travaille dans la défense ou la police, secteurs accueillant traditionnellement une faible proportion de femmes. En comparaison, les femmes représentent 52 % des effectifs de l'administration publique en Allemagne si l'on prend en compte l'emploi au niveau infranational.

Les femmes sont moins représentées à des niveaux de responsabilité élevée qu'elles le sont dans les effectifs généraux des administrations centrales. Encore une fois, les situations diffèrent selon les pays. Alors qu'un tiers des cadres supérieurs sont des femmes en Grèce, en Nouvelle-Zélande, au Mexique et au Portugal, elles ne sont que moins de 5 % à ces postes en Corée ou au Japon. En comparaison, les femmes sont souvent plus représentées aux niveaux de responsabilité inférieurs ou dans les postes administratifs. Dans 10 des 15 pays pour lesquels les données sont disponibles, les femmes sont surreprésentées aux postes administratifs en comparaison des effectifs totaux de l'administration centrale.

Méthodologie et définitions

Les données se réfèrent à l'année 2005 et ont été recueillies par l'Enquête de l'OCDE sur la gestion stratégique des ressources humaines dans les administrations publiques de 2006, principalement effectuée auprès de hauts fonctionnaires des départements des ressources humaines des administrations centrales. L'Australie, l'Autriche, le Canada, l'Espagne et la Grèce ont également fourni leurs données pour 2005, qui manquaient initialement à leurs réponses à l'enquête. Les pays qui n'apparaissent pas dans les graphiques comprennent ceux qui n'ont pas intégralement répondu aux questions de l'enquête.

Les données concernent la fonction publique fondamentale dans l'administration centrale. Les définitions de la fonction publique, de même que celles des secteurs pris en compte au niveau de l'administration centrale, varient selon les pays et doivent donc être examinées pour effectuer des comparaisons. Les définitions des « postes à responsabilité élevée » et de « tâches administratives » ont été laissées à l'interprétation des pays lors des réponses au questionnaire, et indiquent donc des tendances générales. La population active comprend tous les individus se qualifiant pour être classés parmi la population occupant un emploi ou au chômage.

Lectures complémentaires

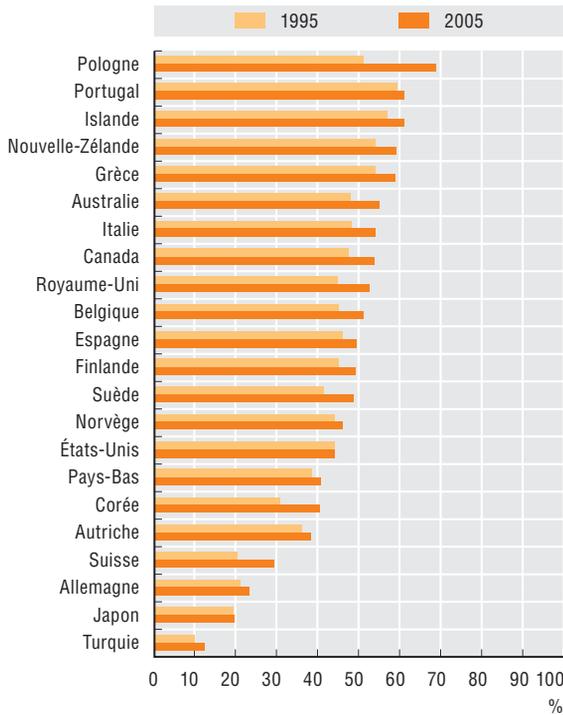
OCDE (2008), *L'emploi public : Un état des lieux*, OCDE, Paris.

Notes

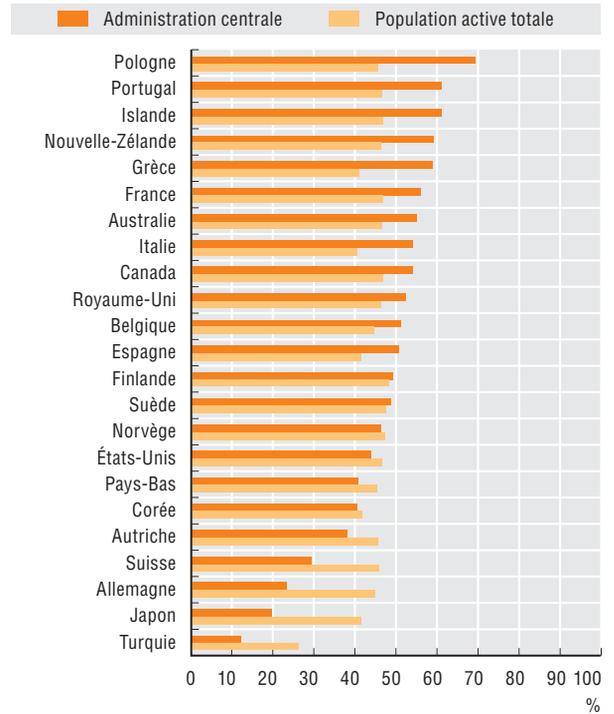
- 11.1 : Les données ne sont pas disponibles pour la République tchèque, le Danemark, la France, la Hongrie, l'Irlande, le Luxembourg, le Mexique et la République slovaque. Les données pour la Grèce se réfèrent aux années 1996 et 2005. Les données pour les Pays-Bas réfèrent aux années 2000 et 2005. Les données pour la Pologne réfèrent aux années 1995 et 2004.
- 11.2 : Les données ne sont pas disponibles pour la République tchèque, le Danemark, la Hongrie, l'Irlande, le Luxembourg, le Mexique et la République slovaque. Les données pour la Pologne et la France réfèrent à l'année 2004.
- 11.3 : Les données ne sont pas disponibles pour la République tchèque, le Danemark, la Hongrie, l'Islande, le Luxembourg, la Pologne, la République slovaque, la Turquie et les États-Unis. Les données pour l'Italie réfèrent à l'année 2003. Les données pour l'Irlande réfèrent à l'année 2001. Les données pour l'Autriche réfèrent à l'année 2006. Les données pour l'Espagne font référence au nombre de femmes comprise dans la catégorie « alto cargo » (ministres et secrétaires d'État non compris) ainsi que les fonctionnaires de carrière à des niveaux 28-30.
- 11.4 : Les données ne sont pas disponibles pour la République tchèque, le Danemark, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège, la Pologne, la République slovaque, la Suisse, l'Espagne, la Turquie et les États-Unis. Les données pour l'Italie réfèrent à l'année 2003. Les données pour l'Irlande réfèrent à l'année 2001. Les données pour le Canada réfèrent aux employés dans le groupe des services administratifs de l'administration publique de base.

11. Emploi des femmes dans l'administration centrale

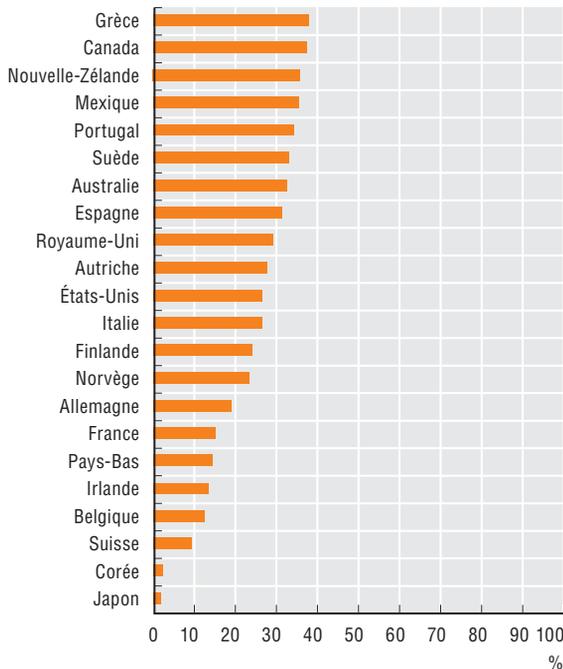
11.1 La gestion stratégique des ressources humaines dans les administrations publiques



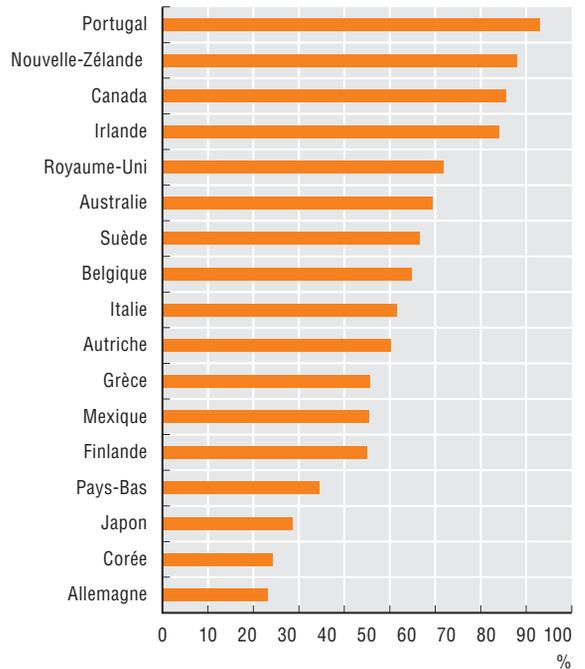
11.2 Part des effectifs féminins dans les administrations centrales et comparaison avec la population active (2005)



11.3 Part des effectifs féminins dans la haute administration (2005)



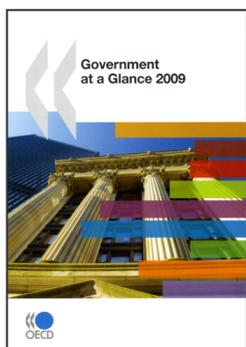
11.4 Part des effectifs féminins pour des postes administratifs (2005)



Source : Enquête sur la gestion stratégique des ressources humaines dans les administrations publiques (2006). Enquête sur la population active (2006).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/733608346204>

Vous trouverez le Corrigendum de cette page à l'adresse suivante: <http://www.oecd.org/dataoecd/59/7/44251720.pdf>



Extrait de :
Government at a Glance 2009

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264075061-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Emploi des femmes dans l'administration centrale », dans *Government at a Glance 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264061675-15-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.